

## ACTUALITÉS

## Une demande de fonds libres ?



EN PRATIQUE

Publié le : 20.03.2017 - Modifié le : 08.12.2017

**Depuis Janvier 2016, Opcalia est habilité à collecter la taxe d'apprentissage et conforte ainsi son ambition d'être à vos côtés le premier acteur de la formation en Alternance en France.**

**80 000 jeunes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ont déjà vu leur formation accompagnée par des financements d'Opcalia.**

**FA et Ecoles** vous êtes invités à nous adresser une demande de fonds libres, **au plus tard pour le 14 avril 2017**, en adressant votre demande à la Direction Opcalia de votre région, et à l'attention du Directeur dédié.

OCTALIA, DÉLÉGATAIRE D'OPCALIA POUR LA COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

*En savoir + ?*

[Voir la page de contact](#)

*2 dossiers à télécharger :*

✔ [dossier CFA](#)

✔ [dossier Ecole.](#)